



HONORAIRES DE TRANSACTION AU 1^{er} JANVIER 2026

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf mention contraire définie dans le mandat de vente.

<i>Montant du prix de vente</i>	<i>Montant des honoraires TTC*</i>
<i>De 0 à 50 000€</i>	<i>5 000.00€</i>
<i>De 50 0001 à 100 000€</i>	<i>6 000.00€</i>
<i>De 100 001 à 300 000€</i>	<i>5,90% TTC</i>
<i>De 300 001 à 600 000€</i>	<i>5,40% TTC</i>
<i>Au-delà de 600 000€</i>	<i>5,00% TTC</i>

Vente de terrains, locaux commerciaux, fonds de commerces, parts de sociétés commerciales : 9,6% TTC du montant de la transaction avec un minimum de perception de 6 000€ TTC.

En cas de transaction inter-cabinet, Immobilier Côté Village s'engage à respecter les honoraires définis par le mandat d'origine. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

**TVA au taux en vigueur soit 20% au 1 janvier 2018.*

HONORAIRES DE LOCATION AU 1^{er} JANVIER 2026

Pour les baux à usage d'habitation :

Honoraires pour recherches, entremises et négociation : 150€ à la charge du bailleur

Honoraires pour visites, constitution dossier locataire et rédaction du bail :

- 10.09€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du bailleur

- 10.09€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du locataire

Honoraires pour réalisation de l'état des lieux d'entrée

- 3.03€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du bailleur

- 3.03€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du locataire

Pour les emplacements de stationnements, box, garages :

Honoraires pour l'ensemble de nos prestations

- 2 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du bailleur

- 2 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du locataire

Pour les autres baux :

Honoraires pour l'ensemble de nos prestations

- 3 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du bailleur

- 3 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION AU 1^{er} JANVIER 2026

A partir de 4,8% TTC du loyer charges comprises encaissé.*

Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur et ce quel que soit le nombre de logements gérés :

- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2 000€ : 4,8% TTC

- Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 2 000€ : 7,2% TTC

Garantie Loyers Impayés en option et sur devis.

**au taux actuel de la TVA à 20%*